

DOSSIER D'INSCRIPTION 2018/2019
CANTINE - TRANSPORT SCOLAIRE
A RENDRE DU 18 AU 22 JUIN INCLUS EN MAIRIE (GUICHET FAMILLE)
CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 23 JUIN 2018

ENFANT

Ecole : Grands Chênes Bretonnière Alice Maternelle Elémentaire.
Nom/ Prénom : Date de naissance :

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

Célibataire Marié(e) Vie maritale Veuf(ve) Divorcé(e) Préciser la garde :

PERE Nom :

Date de naissance :

Tél :

Portable :

Professionnel :

Courriel :

MERE Nom de naissance :

Date de naissance :

Tél :

Portable :

Professionnel :

Courriel :

Adresse de la résidence principale :

complément adresse :

Code postal :

Ville :

CANTINE

Si fréquentation 3 ou 4 jours par semaine, remplir la partie « employeurs ».

Cocher les jours de fréquentations	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
4 Jours par semaine				
3 Jours par semaine				
2 Jours par semaine				
1 Jour par semaine				
<input type="checkbox"/> Occasionnel	Selon places disponibles et sous réserve du respect du délai de réservation.			

Repas standard
Repas alternatif
(sans viande)
Panier Repas (PAI)

Le dossier PAI, doit faire l'objet d'une demande auprès de la directrice de l'école en début d'année.

- Si vous souhaitez le calcul du quotient familial joindre votre dernier avis d'imposition et/ou 3 derniers bulletins de salaire.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

L'enfant présente-t-il des allergies ?

OUI

NON

Alimentaires

Médicamenteuses

Asthme

Autre précisez :

Vaccination : joindre les photocopies des vaccinations.

Nom du médecin traitant :

Téléphone :

Un projet d'Accueil individualisé (PAI) doit-il être mis en place avec l'école ?

NON

OUI

A RENOUVELER

TRANSPORT SCOLAIRE (ECOLE DES GRANDS CHÊNES UNIQUEMENT)

ENFANT

Nom /Prénom :

Né(e) le :

RESPONSABLES LEGAUX DE L'ENFANT

PERE Nom :

Tél :

Portable :

MERE Nom :

Tél :

Portable :

MATIN 8H

BUS 1

- Brétigny
 556 Route du Château/les 4 saisons
 Perrières Haut/Pré-Bois
- Lundi Mardi Mercredi
 Jeudi Vendredi

BUS 1 BIS

- 156 Route St Jean
 Perrières Bas
 Route des Alpes/Chemin du Coteau
 Route des Alpes/Chemin des Bergeronnettes
- Lundi Mardi Mercredi
 Jeudi Vendredi

MIDI 11H30 et 13H30

MINIBUS DE LA COMMUNE (maxi 15 places disponibles)

- Brétigny
 156 Route Saint - Jean
 Route du Château / les 4 Saisons Lundi Mardi Jeudi Vendredi
 Perrières Haut/Pré-Bois
 Perrières Bas
 Route des Alpes/ Ch. du Coteau
 Route des Alpes /Ch. des Bergeronnettes

SOIR 15H45 ET MERCREDI 11H30

BUS 2

- Brétigny
 156 Route Saint - Jean
 Route du Château / les 4 Saisons Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
 Perrières Haut/Pré-Bois
 Perrières Bas
 Route des Alpes/ Ch. du Coteau
 Route des Alpes /Ch. des Bergeronnettes

AUTORISATIONS

Pour les enfants de MATERNELLE :

Inscrire les personnes autorisées à récupérer l'enfant, à la descente du bus autres que les parents

Nom Prénom	Téléphone	Lien de parenté



Pour les enfants d'ELEMENTAIRE, aucun contrôle à la sortie du bus n'est faite – Les parents souhaitant accompagner leur enfant sur le trajet arrêt de bus-pédibus/domicile doivent être présents à l'arrêt de bus/pédibus.

EMPLOYEURS

➤ Pour les familles souhaitant bénéficier de l'abonnement cantine 3 ou 4 jours merci d'indiquer les coordonnées de vos employeurs. Si inscription à Pôle Emploi : transmettre l'attestation d'inscription.

Nom de l'employeur (père) :

Adresse :

Code : Ville Tél :

Nom de l'employeur (mère):

Adresse :

Code : Ville : Tél :

AUTORISATION

1- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 Mai 2018.

A ce titre, les renseignements transmis par les familles dans le cadre de l'inscription à la restauration scolaire font l'objet d'un traitement informatisé, indispensable à l'organisation du service de restauration, à l'établissement des listes d'enfants, à la sécurité de l'enfant et à la facturation des repas. Ces données sont strictement réservées aux besoins du service Scolaire et à ceux des services de recouvrement.

Les représentants légaux des enfants ont droit d'accès et de rectification aux données les concernant.

2- En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est toute suite avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge de la famille.

3- Les représentants légaux reconnaissent être informé(s) que l'inscription à la cantine et au transport scolaire vaut acceptation des règlements qui seront transmis sur demande.

4- Toute modification devra faire l'objet d'une demande écrite adressée au service scolaire.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire en contactant le service scolaire de la Mairie.

Date :

Signature

Il est rappelé à l'usager qui emploie un faux dans un acte public administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, est puni de dix ans d'emprisonnement et d'une amende de 150 000 €.

Cadre réservé au service scolaire

Nom de l'enfant : _____

ABONNEMENT : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

REPAS : STANDARD ALTERNATIF

PAI : OUI NON

- *Remplir le dossier.*
- *Joindre si besoin avis d'imposition (si quotient familial) et attestation Pôle emploi.*
- *Le rendre au GUICHET FAMILLES en mairie :*
 - *Lundi 18, mercredi 20 et vendredi 22 juin de 14h-19h30*
 - *Mardi 19 et jeudi 21 juin de 8h-12h30*

Clôture des inscriptions le 23 juin 2018



et

Bonne Rentrée

